
**DÉCISION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN
N° COR 2023-061-DP**

**ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOMUSÉE DU HAUT-
BEAUJOLAIS À THIZY-LES-BOURGS - LOTS N°8, 10 ET 13**

Le Président ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-10-00008 du 10 décembre 2021 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Vu la délibération n°COR 2020-082 du Conseil communautaire du 8 juin 2020 portant élection du Président de la COR ;

Vu la délibération n°COR 2020-084 du Conseil communautaire du 8 juin 2020 portant élection des Vice-présidents de la Communauté de l'Ouest Rhodanien ;

Vu la délibération n°COR 2020-086 du Conseil communautaire du 8 juin 2020, complétée par la délibération n° COR 2020-293 du Conseil communautaire du 19 novembre 2020, portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la Communauté de l'Ouest Rhodanien ;

Vu la consultation lancée en procédure adaptée ouverte et l'avis d'appel public à la concurrence paru au MONITEUR ;

Vu la décomposition de la consultation ;

Considérant les plis remis dans les délais impartis ;

Considérant l'analyse des offres et le classement qui en découle ;

DÉCIDE

1/ de signer les marchés suivants :

- lot n°8 « CVC – Plomberie » avec la SARL LARUE pour un montant de 587 110,46€ HT (offre de base, sans la PSE) ;
- lot n°10 « VRD » avec la société EIFFAGE ROUTE pour un montant de 262 371,23€ HT ;
- lot n°13 « Matériel audiovisuel » avec la société ETC AUDIOVISUEL pour un montant de 92 105,00€ HT.

2/ d'autoriser la signature de tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ces marchés.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Tarare, le 26 décembre 2023

Le Président
Patrice VERCHÈRE

